



RENOUVELLEMENT DU DOSSIER GUICHET UNIQUE EN LIGNE

Votre enfant est scolarisé sur une des écoles élémentaires ou maternelles de la Ville de Carqueiranne.

Rendez-vous sur le site de la Ville, dans l'onglet du portail famille :

I. Encart « mon dossier » -> accéder à mes documents dématérialisés. Ces documents sont à télécharger et à compléter.

a) **DOSSIER GUICHET UNIQUE** (uniquement en cas de changement d'adresse, tél, situation familiale...)

b) **INSCRIPTION RESTAURATION COLLECTIVE 2024-2025** + autorisation de prélèvement si changement de domiciliation

c) **INSCRIPTION ANNUELLE PÉRISCOLAIRES MATIN ET SOIR GRAC 2024-2025** (inscription récurrente lissée sur l'année avec possibilité de prélèvement automatique) + autorisation de prélèvement si changement de domiciliation

d) **FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2024-2025**

PIÈCES À JOINDRE :

1) Attestation d'Assurance Responsabilité Civile du domicile

2) Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire 2024-2025 (**à fournir avant le 30/09/2024**)

3) Quotient familial (dernier en date).

Sans quotient familial merci de nous joindre le dernier avis d'imposition du foyer fiscal, pour le calcul du coût du repas. Sans ces pièces le tarif se fera au coût maximum.

Tout justificatif non fourni entraînera la radiation momentanée à la restauration et/ou au service périscolaire.



LE GUICHET UNIQUE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE

RENOUVELLEMENT DU DOSSIER :

Du 27 mai au 4 juillet 2024, sur le portail famille (**voir modalité au verso**)
ou sur rendez-vous au 04 94 91 59 59.

INSCRIPTIONS MENSUELLES PÉRISCOLAIRES ET VACANCES SCOLAIRES

Voir planning :

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES MENSUELLES									
sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-juillet 25
jusqu'au 24 août	du 23 au 26 sept	du 21 au 30 octobre	du 25 au 28 nov	du 23 au 31 déc	du 27 au 30 janvier	du 24 au 27 février	du 24 au 27 mars	du 21 au 24 avril	du 26 au 29 mai
CALENDRIER INSCRIPTION VACANCES SCOLAIRES					MISE À JOUR QF		RENOUVELLEMENT DOSSIER N+1		
VACANCES TOUSSAINT	VACANCES NOËL	VACANCES HIVER	VACANCES AVRIL	VACANCES ÉTÉ	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 20 FÉVRIER		À PARTIR DU 19 MAI JUSQU'AU 4 JUILLET		
DU 30 SEPT AU 10 OCT	DU 2 AU 12 DÉC	DU 20 AU 30 JAN	DU 17 AU 27 MARS	DU 9 AU 26 JUIN	MISE EN VIGUEUR 1 ^{ER} MARS				

RENOUVELLEMENT DU QUOTIENT FAMILIAL :

Du 1^{er} janvier au 20 février (merci de nous fournir votre QF du mois de janvier ou le dernier avis d'imposition du foyer fiscal).

Sans ces documents le service périscolaire passera au tarif maximum.



**Chaque réservation (péri et extrascolaire)
fera l'objet d'une facture en paiement immédiat !**